

SEANCE DU 12 décembre 2023

Convocation du **06/12/2023**  
Date de publication : **14/12/2023**  
Conseillers en exercice : **043**  
Présents : **033**  
Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-trois, et le mardi douze décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **022-121223**

**OBJET : FINANCES, BUDGET,  
ECONOMIE, EMPLOI**

Approbation de l'Avenant n°1 à la convention d'expérimentation du Compte Financier Unique (C.F.U.).

**PRESENTS :**

Monsieur GAZAY Gérard Maire,  
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,  
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,  
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur JARQUE Patrice, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame ROUX Magali, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame BOISSON Valérie, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Madame AMOROS Brigitte (donne pouvoir à Madame GABRIEL Julie), Monsieur CHAMLA Franck-Clément (donne pouvoir à Monsieur GUEDJ Laurent), Madame THIBAUD Faustine (donne pouvoir à Monsieur RUSCONI Vincent), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Monsieur KOURICHI Zarick), Monsieur PANGOURASSOU Jérémy (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Monsieur LATZ Alexandre), Madame MELIN Joëlle (donne pouvoir



## Délibération n° 022-121223 du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 (suite)

à Madame BOUGEAREL Michèle), Monsieur MIROUX William (donne pouvoir à Madame ROUX Magali), Monsieur PERRIN-TOININ Yves (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain)

### **ABSENTS :**

**Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire**

Madame Danielle MENET rapporte :

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 et l'article 145 de la loi de finances pour 2023 permet aux collectivités d'expérimenter un Compte Financier Unique (CFU) à compter de l'exercice 2021, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, avant de devenir, si le législateur en décide ainsi, la nouvelle présentation des comptes locaux à partir de 2024.

Le CFU a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

L'expérimentation est prévue en 3 vagues et porte sur :

- les comptes 2021, 2022 et 2023 (vague1) ;
- les comptes 2022 et 2023 (vague 2) ;
- les comptes 2023 (vague 3).

La Ville d'Aubagne fait partie de la liste des expérimentateurs de la 3<sup>ème</sup> vague et a passé une convention en Mars 2023 avec l'Etat qui précisait les conditions de mise en œuvre et de suivi de l'expérimentation.

Suite au transfert de la compétence métropolitaine « Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains » au 1<sup>er</sup> janvier 2023 en application de la loi dite « 3DS », la Ville d'Aubagne a récupéré la gestion de son Réseau de chaleur urbain.

Cette délibération propose d'approuver les termes de l'Avenant n°1 à la convention qui lie la Ville d'Aubagne à l'Etat et qui étend l'expérimentation du CFU au Budget annexe du Réseau de chaleur urbain et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** l'article 242 de de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié,

**VU** la délibération N°014-151122 du 15 novembre 2022 approuvant le passage du budget principal à la nomenclature M57,

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20231212-121223\_22-DE  
Reçu le 14/12/2023  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
14/12/2023



**Délibération n° 022-121223 du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 (suite)**

**VU** la délibération n°11-140323 du 14 Mars 2023 approuvant la convention d'expérimentation du Compte Financier Unique,

**VU** l'utilisation de l'application Actes budgétaires pour la dématérialisation des documents budgétaires,

**VU** la délibération n°16-201123 du 20 novembre 2023 créant le budget annexe Réseau de chaleur urbain,

**CONSIDERANT** que la Ville s'est portée candidate pour expérimenter le CFU et figure sur la liste des expérimentateurs de la 3<sup>ème</sup> vague,

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER les termes de l'Avenant n°1 à la Convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique pour le budget annexe du Réseau de chaleur urbain, dont le document est joint en annexe ;

**ARTICLE 2** : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cet Avenant avec l'État.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20231212-121223\_22-DE  
Reçu le 14/12/2023  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
14/12/2023

